

La dictature du bruit



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Nous vivons dans des sociétés de moins en moins gérables, de plus en plus paralysées par leurs débats internes où le poids des lobbies devient un facteur déterminant dans la prise de décision.

On en a eu un autre exemple sous les yeux, la semaine dernière, aux réactions qu'a suscitées la présentation par Loto-Québec d'un très imposant projet récréo-touristique, près du centre-ville de Montréal, où le nouveau casino serait intégré à un complexe conçu par le Cirque du Soleil qui contiendrait un hôtel, une salle de spectacle, mais aussi un centre de foires et un stade de football.

L'encre était à peine sèche sur les documents de présentation que la machine était partie, lobbies, « spécialistes » en tout genre et groupes d'intérêts commençaient déjà à se déchainer. Cela risque fort, comme dans d'autres cas, d'empêcher le projet de voir le jour. Il suffit de voir la prudence maladroite des politiciens : le premier ministre Charest marche sur des oeufs, tandis que le maire de Montréal, qui devrait être enthousiaste, est hésitant.

Encore une fois, si la Révolution tranquille était à faire maintenant, soyez certain qu'elle ne décollerait pas, pas plus que la Baie James, pas plus que l'Expo 67, parce que les environnementalistes dénonceraient la création d'une île dans le fleuve Saint-Laurent, que la gauche dénoncerait la culture globalisante d'une exposition universelle, parce que les résidents d'un peu partout se mobiliseraient contre la congestion et les nuisances.

Et pourtant, ce projet est certainement structurant, parce qu'il doterait la métropole d'une infrastructure touristique majeure, et parce qu'il développerait également une zone du centre-ville actuellement dévastée et abandonnée. A condition bien sûr qu'il soit économiquement viable, ce qui doit faire l'objet d'un débat public serré, parce que le principal bailleur de fond est une société d'État.

La seule ombre à l'horizon, c'est qu'en rapprochant le casino des lieux habités, on risque d'augmenter la tentation pour les joueurs pathologiques, surtout la clientèle plus vulnérable du quartier défavorisé de Pointe Saint-Charles. Loin de moi l'idée de minimiser l'importance de ce fléau social qu'est le jeu pathologique. Mais il semble y avoir une disproportion entre ce problème et le déchaînement qu'il provoque.

////////////////////

Le casino actuel est à dix-douze minutes du centre-ville, accessible en auto, en taxi, en transport en commun, en vélo et même à pied. Le futur casino serait à quelque chose comme huit-dix minutes du même centre-ville. Est-ce que ces quelques minutes vont vraiment faire une différence dans les habitudes de jeu ? Surtout quand on sait que les barrières physiques font que ce casino n'est pas facilement accessible du quartier de Pointe Saint-Charles. Ce n'est pas très sérieux.

Il y a beaucoup d'hypocrisie dans ce débat qui s'amorce. Le fléau du jeu, au Québec, s'exprime largement par les infâmes vidéopokers, qui sont partout, y compris dans Pointe-Saint-Charles. C'est là que devrait être la bataille.

Et si les opposants au projet sont vraiment animés par des préoccupations sociales, ils devraient plutôt se réjouir d'une transformation du casino qui le destine davantage vers une clientèle touristique et fortunée, ce qui, en soi, impose une barrière psychologique et financière pour les clientèles plus vulnérables. Ils devraient noter que Loto-Québec travaille déjà avec la Santé publique pour minimiser les impacts sociaux. Et profiter de l'occasion pour exiger que Loto Québec mette plus d'énergie pour identifier, encadrer et aider les joueurs pathologiques. Ou encore s'assurer que les retombées économiques de ce vaste projet profitent aussi au quartier de Pointe Saint-Charles. Mais, dans les débats par lobbies interposés, on dénonce d'abord, on réfléchit ensuite.

C'est d'autant plus vrai que le monde de la santé publique a découvert, au fil des années, qu'il atteignait souvent mieux ses buts en se comportant comme un lobby : les conférences de presse, les actions militantes et les formules-chocs sont souvent plus efficaces que l'approche scientifique. Par exemple, dans les réactions à l'annonce de ce projet, il était étonnant de voir un spécialiste de travail social évoquer Las Vegas pour illustrer les impacts sociaux négatifs du jeu. Une comparaison franchement grossière, quand on connaît la taille de Las Vegas et la place qu'y prend le jeu.

Il est très possible, et même probable, que les analyses démontreront que le déménagement du casino aurait des impacts sociaux mineurs, que l'on pourrait aisément compenser. Mais il sera peut-être trop tard. Car la logique militante, c'est de tuer les projets que l'on dénonce avant qu'un débat civilisé et intelligent puisse avoir lieu.

On dit souvent que la démocratie, c'est la dictature de la majorité. Nous sommes dans un nouveau monde, où le pouvoir appartient à ceux qui ne sont majoritaires, pas représentatifs, mais qui sont capables d'occuper la scène publique. Nous sommes entrés dans l'ère de la dictature du bruit.

COURRIEL
Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Les leçons de la grève

Le débat sur les droits de scolarité tient plus du discours syndical que d'une véritable analyse de la situation

JEAN-CHARLES CHEBAT
ET GERMAIN BELZILE
Les auteurs enseignent à HEC Montréal.

Les leaders étudiants et certains de nos ténors politiques et médiatiques affirmaient il y a peu de temps qu'il fallait réduire ou même annuler les droits de scolarité, afin d'assurer un meilleur accès à l'université. On peut résumer ainsi leur discours :

- > Le coût pour les étudiants des études supérieures est prohibitif ;
- > L'endettement étudiant est élevé ;
- > Ceci rend les études supérieures inaccessibles ;
- > Seuls les riches vont à l'université.

Qu'en est-il ? Pour l'ensemble du Canada, on observe que les provinces où l'accès est le plus grand sont celles qui ont les droits les plus élevés. Au Québec, où les droits sont de loin les plus faibles (1862 \$ en 2004), le taux de scolarisation universitaire est inférieure à celui de la Nouvelle-Écosse (soit 20 % contre 33 %), où les droits sont de 5557 \$ et de l'Ontario où ils sont de 4923 \$.

Pourquoi poursuit-on des études de niveau supérieur ? Une personne raison-

Si l'on cherche vraiment à aider les gens qui proviennent des familles les moins riches, on devrait plutôt lutter contre le décrochage scolaire au secondaire.

nable répondrait que l'on compare les bénéfices attendus de ces études avec leur coût. Les bénéfices sont autant pécuniaires (revenus attendus plus élevés, périodes sans revenus — chômage — plus courtes et moins nombreuses) que non pécuniaires (emplois plus intéressants, plus grande mobilité). Le coût de ces études est mesuré par leur coût d'opportunité : un coût financier direct (les droits de scolarité) mais aussi implicite (les revenus perdus pendant les études ainsi que les coûts indirects découlant de la fréquentation d'un établissement d'enseignement, nets des bourses). Le professeur Clément Lemelin, de l'UQAM, a calculé qu'en 1994 les droits de scolarité assumés par l'étudiant universitaire québécois moyen (1700 \$ par année) ne représentaient qu'environ 14 % de ses coûts personnels. Est-il alors étonnant que la hausse majeure des

droits de scolarité de 1989 à 1992 (ils sont passés en moyenne de 547 \$ à 1483 \$) n'ait pas eu d'impact significatif sur la fréquentation universitaire ? En effet, le triplement des droits de scolarité n'a augmenté le vrai coût d'une année d'université que de 10 %. Le résultat ? Autant le nombre que le taux d'étudiants (les étudiants en proportion des personnes en âge d'étudier) ont alors augmenté au Québec.

Au Québec, les droits de scolarité ne représentent qu'une toute petite partie du coût d'opportunité des études supérieures. Quels sont alors les facteurs qui comptent ? Pour 100 Québécois (les chiffres sont pour 1994-95), 99 entreprennent le secondaire et 84 le terminent ; 65 entreprennent le cégep et 38 le terminent ; 36 commencent un premier cycle universitaire et 27 obtiennent leur diplôme ; 9 débudent une maîtrise et 6 réussissent ; finalement, 2 personnes commencent un Ph.D. et 1 seul devient docteur.

Les spécialistes en économie de l'éducation retiennent un certain nombre de facteurs qui déterminent la poursuite d'études supérieures : ce sont les caractéristiques personnelles (comment l'étudiant a-t-il performé au niveau précédent, aime-t-il l'école, etc.), le milieu familial (valorise-t-on l'éducation, la famille est-elle dysfonctionnelle, etc.) et les coûts versus les bénéfices privés (les droits de scolarité, l'état du marché du travail — on étudie plus en période de ralentissement économique, car le coût d'opportunité est plus faible —, le domaine d'étude, etc.). De loin, le milieu familial est le facteur le plus important. Dans le quartier d'un des auteurs (le Centre-Sud de Montréal), la majeure partie des étudiants de niveau secondaire décrochent bien avant l'université. Il est difficile de blâmer les faibles bourses et les droits de scolarité élevés pour ce phénomène.

Un investissement

Les droits de scolarité élevés sont-ils une mesure sociale équitable ? Si l'on se place du point de vue de l'intérêt individuel des étudiants universitaires, oui sans doute. L'éducation est le meilleur investissement d'une vie, à bien de points de vue. Non seulement en raison de la liberté de choix d'emplois découlant de la variété des habiletés apprises à l'université, mais aussi en raison du taux de chômage nettement moindre pour les diplômés universitaires que pour l'ensemble de la société canadien-



PHOTO IVANOHO DEMERS, LA PRESSE

Selon les auteurs, l'accessibilité aux études supérieures dépend beaucoup plus de facteurs sociaux que de la valeur des droits de scolarité.

ne : 5 % pour les diplômés universitaires contre 11 % pour l'ensemble des Canadiens en 1995 par exemple. Demander aux étudiants de contribuer un peu plus à l'obtention d'un diplôme qui leur rapportera avant tout à eux n'est pas une mesure régressive.

Les jeunes provenant de familles aisées sont fortement surreprésentés à l'université. 70 % des étudiants ne demandent pas d'aide financière. Dans plusieurs pays européens, il y a gratuité scolaire au niveau universitaire ; on y retrouve tout de même une structure sociale étudiante semblable à la nôtre. Le débat des derniers mois tient plus du discours syndical de « maintien des acquis » qu'à une véritable analyse de la situation des étudiants. La CASSEE ne se définissait-elle pas elle-même comme un mouvement syndical étudiant ?

Si l'on cherche vraiment à aider les gens qui proviennent des familles les moins riches, on devrait plutôt lutter contre le décrochage scolaire au secondaire, particulièrement dans les quartiers où une minorité obtient son diplôme. L'accessibilité aux études supérieures dépend beaucoup plus de facteurs sociaux que de la valeur des droits de scolarité. De plus, faisons payer les riches (sic), en dégelant ces droits. A ce moment, on pourra vraiment discuter d'une aide ciblée vers les étudiants venant des milieux les plus pauvres.

Je dis oui à Pauline Marois

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU



Député de Borduas, l'auteur a été ministre dans le gouvernement de Bernard Landry et président de l'Assemblée nationale.

Pauline Marois m'a invité à être à ses côtés alors qu'elle propose un nouveau type de leadership dont le Québec a besoin pour franchir l'étape ultime de sa longue marche vers sa pleine maturité politique. Je lui dis oui.

Vétéran de l'équipe parlementaire du Parti québécois depuis 1976, je connais assez bien les principaux aspirants aux fonctions de chef de notre parti, de premier ministre du Québec et de grand timonier de l'indispensable coalition populaire pour faire accoucher le projet du pays. Je les ai vus dans l'action, je les ai entendus. Mon jugement m'indique qu'il n'y a personne d'aussi capable que Pauline Marois d'être le chef d'État qu'il nous faut pour les années cruciales qui nous attendent.

D'entrée de jeu, elle est certes la plus qualifiée au plan technique à cause des nombreuses responsabilités majeures qu'elle a assumées avec brio et aplomb dans plusieurs gouvernements. Quand on considère l'ampleur des défis de gouvernance que le prochain chef du PQ aura à assumer pour faire accéder le Québec dans le concert des nations, on peut se demander comment il pourrait être possible d'écarter cette première considération.

En second lieu, Pauline Marois dispose d'un atout fondamental pour mériter la confiance et l'appui qu'il lui faut : l'au-

thenticité. Cette femme donne l'heure juste. Elle est franche, directe et elle parle vrai. Plus que jamais, le Québec a besoin d'un leadership qui inspire le respect, un leadership fondé sur les principes d'éthique et de vérité.

Une troisième raison majeure qui devrait nous faire choisir Pauline Marois, c'est son courage de faire face. De tous les aspirants déclarés, elle est la personne qui a le plus osé aller au front pour défendre ses points de vue. Au dernier congrès tant sur l'approche à privilégier pour réaliser la souveraineté que sur le dossier linguistique, elle était là, au micro, où il fallait être quand on veut être un chef et donner la direction idéologique nécessaire.

À cet égard, le courage d'être sur la ligne de front quand cela chauffe est d'autant plus rassurant qu'il est doublé d'une profondeur au plan de la pensée qui est aussi indispensable. Jusqu'à ce jour, le calibre intellectuel des chefs du Parti québécois a toujours été supérieur. Pour la suite des choses, il ne peut pas en être autrement.

L'heure est venue au Québec de permettre à une femme expérimentée et très qualifiée d'assumer le leadership de la nation.

Pauline Marois n'est pas qu'une femme d'action, elle est aussi une femme de réflexion qui valorise beaucoup l'écoute empathique. Pour elle, les points de vue des autres comptent et le dialogue est l'ancrage de son type de leadership.

Le Parti québécois autant que toute la société québécoise ont besoin maintenant d'un dirigeant pour qui la démocratie est le pilier central de son action politique.

Parce qu'il concentre les principaux pouvoirs entre les mains du seul premier ministre, notre système politique favorise structurellement l'autoritarisme et l'autocratie. Or, pour réussir à faire naître le nouveau pays désiré, il faudra à tout prix un leadership qui renoncera à régner en maître absolu et qui trouvera sa force dans l'ouverture aux autres, la concertation et la recherche de consensus. Le prochain chef du Parti québécois ne devra pas uniquement faire coexister efficacement différentes tendances souverainistes, il devra surtout, en sa qualité de premier ministre du Québec, coaliser tous ceux et celles pour qui le Québec passe et devra toujours passer avant le Canada.

Démocratie participative

J'ai réussi ces derniers mois à faire prévaloir auprès des militants du PQ que le passage obligé vers la souveraineté est dorénavant la démocratie participative et non le traditionnel marketing politique. Cela est maintenant inscrit noir sur blanc dans notre nouveau programme politique.

Parmi les gens qui ont cru en cette nouvelle approche et qui se sont mouillés pour la défendre avec moi, il y avait Pauline Marois. Pour mettre en oeuvre ce vaste exercice de participation citoyenne, il va falloir un chef qui croit vraiment que les grands changements doivent être

émergents et non décrétés par en haut. Pauline Marois a cette conviction. Cela me rassure et m'enthousiasme.

Je termine en disant franchement à tous ceux et celles habités par le désir intense d'un vent de renouveau que l'heure est venue au Québec de permettre à une femme expérimentée et très qualifiée d'assumer le leadership de la nation. La serait tout un renouveau.